

## L'AUTRE VIEILLE DAME...

Il s'agit d'une vieille, très vieille dame dont le passé est un peu lourd de scandales, d'affaires de mœurs et d'un nombre coquet d'assassinats.

Aujourd'hui plus alerte que jamais elle envahit le monde au froissement de ses jupes qu'elle porte longues et noires et parle avec l'autorité que lui confèrent d'aussi remarquables et anciens états de service.

Au surplus ses admirateurs pressés et empressés font le voyage à Rome pour prendre ses ordres en vue de la mise au point du concordat de quelque très laïque nation, ou pour la préparation de quelque future tuerie que le Saint Père bénira très pacifiquement d'un saint Siège indifférent aux choses de ce monde.

La dame n'est pas bégueule et accueille avec une égale aménité tête couronnée d'une puissance protestante ou chef d'Etat d'une fille ingrate de l'Eglise qui, par certaines rébellions, a secoué jadis le joug d'un clergé et d'une royauté.

Son intolérance proverbiale est pleine de complaisance, sous la petite condition que lui soient accordés quelques avantages financiers et politiques d'un royaume terrestre qui, dit-on, n'est pas le sien.

La *Ligue des Droits de l'Homme* peut s'émouvoir d'une visite officielle, de René Coty au Vatican, et «*demander aux pouvoirs publics responsables de la politique française, et garants du respect des lois, si les deux visites, l'officielle et la privée, doivent se produire, qu'aucune confusion ne s'établisse entre l'une et l'autre et qu'elles ne puissent être exploitées contre la souveraineté de la République Française, son entière laïcité et la séparation des Eglises et de l'Etat*».

Que la L.D.H. se rassure sur l'entière laïcité de la France de Barangé et des immortels principes, et bien audacieux qui voudrait voir une confusion dans l'officialité d'une visite privée ou dans le caractère privé d'une visite officielle.

Si, par quelques traits d'un mauvais esprit il nous restait encore quelques doutes sur les intentions spirituelles de la très sainte Eglise, il nous suffirait de lire dans «*La Croix*» du dimanche 31 mars-lundi 1er avril, cet article: «*Le concordat allemand est toujours valable mais...*».

Nous pourrions y savourer ce passage:

«*La Constitution, ou loi fondamentale de la République Fédérale de 1949, marque sur celle de Weimar et du Reich nazi un retour aux principes fédéralistes; les lander ont reçu une autonomie beaucoup plus grande face au pouvoir central. C'est ainsi que, dans le domaine de l'enseignement, il n'existe pas de ministère à l'échelon national et que chaque pays, ou land, a son ministère de l'Enseignement et sa législation propre.*

*Carlsruhe a jugé que la constitution de 1949 donne aux lander le droit de ne pas s'estimer liés par le Concordat dans le domaine de l'école.*

*En attendant d'être en possession du texte de l'arrêt, le saint Siège a exprimé seulement sa satisfaction de voir le Concordat reconnu, il n'est pas exclu que les problèmes de l'enseignement religieux fassent*

éventuellement l'objet de négociations avec les lander intéressés, la Basse-Saxe tout d'abord et aussi la Hesse qui se trouve dans une situation analogue. Mais, estime-t-on en général dans les milieux catholiques, l'initiative devrait venir du gouvernement fédéral».

Et, si ceci ne nous suffisait pas, la première page du journal susdit finirait de nous édifier:

*«Les hommes d'Etat s'apprêtent à créer une Europe unie. C'est là une grande œuvre, et nous avons toujours déclaré que tout progrès dans cette direction nous était particulièrement agréable, a déclaré vendredi S.S. Pie XII s'adressant à un groupe de la jeunesse de l'Union Chrétienne Démocrate de Berlin-Ouest.*

*Il faut, a ajouté le Saint Père, que tous les hommes responsables de la vie publique, qui aspirent directement ou indirectement à atteindre ce but politique, se persuadent que la possibilité de parvenir à cette fin est subordonnée à l'intégrité morale des divers peuples et Etats. Cette intégrité ne peut se réaliser en dehors des valeurs religieuses qui se manifestent de toutes les façons jusque dans les dernières cellules de l'organisme social. Les problèmes économiques qui assument dans l'Etat des formes de jour en jour plus menaçantes suffiraient à eux seuls à ouvrir tes yeux aux intéressés».*

La dernière phrase, en dépit de son langage sybillin, est pleine de promesses et de menaces, et les pays qui voudront bien comprendre la valeur d'une intégrité morale qui ne peut se réaliser en dehors des valeurs religieuses verront peut-être s'écarter les menaces des problèmes économique dont ils sont frappés.

Que nous reste-t-il d'autre qu'à nous incliner devant la soutane et la tiare d'une Eglise à laquelle la laïcité confie ses cadavres les plus représentatifs aux fins d'obsèques nationales et républicaines.

**Maurice LAISANT.**

-----